

Commerce extérieur : en 2018, l'excédent commercial des produits agricoles, agroalimentaires et de la forêt de Nouvelle-Aquitaine retrouve son niveau de 2015

En 2018, avec 10,7 milliards d'€, la valeur des exportations des produits de l'agriculture, des industries agroalimentaires et de la forêt s'accroît de 3 % sur un an. Les produits agricoles progressent de 5 %. Les produits de la forêt et du bois gagnent 3 %. L'agroalimentaire résiste (2 %).

Deuxième région pour les exportations de produits agricoles, des IAA et de la forêt, la Nouvelle-Aquitaine conforte sa place de première région pour l'excédent commercial qu'elle dégage. La progression de l'excédent commercial repose sur une meilleure campagne céréalière, une filière vins et spiritueux performante et une croissance continue des produits issus de la forêt. Pour les autres secteurs, les résultats sont plus mitigés.

En 2018, les exportations des produits de l'agriculture, des industries agroalimentaires et de la forêt (sylviculture, première et deuxième transformations), au départ de la Nouvelle-Aquitaine, s'élèvent à 10,7 milliards d'€, soit 46 % de l'ensemble des exportations régionales, en hausse de 3 % par rapport à l'année précédente (+316 millions d'€). Ce résultat place la Nouvelle-Aquitaine au deuxième rang des régions exportatrices, sur ce segment, derrière le Grand-Est (10,8 milliards d'€) et devant les Hauts-de-France (8,7 milliards d'€).

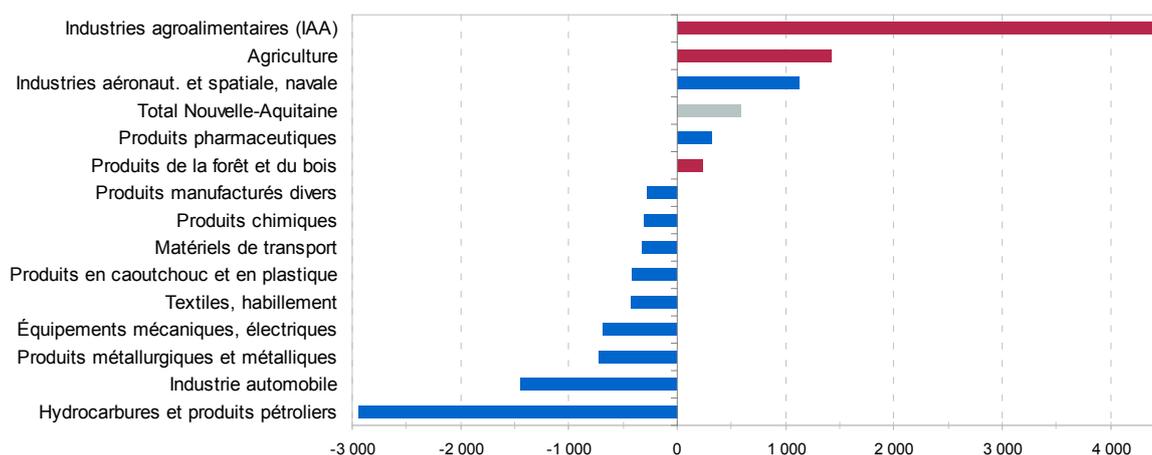
Parallèlement, sur le même segment, les importations (4,6 milliards d'€ soit 21 % des importations régionales) progressent à un rythme moins soutenu (+52 millions d'€).

L'excédent régional des échanges des produits de l'agriculture, des industries agroalimentaires et de la forêt s'élève donc à 6,1 milliards d'€ en 2018, contre 5,8 milliards d'€ en 2017, 5,5 milliards d'€ en 2016 et 6,0 milliards d'€ en 2015.

La Nouvelle-Aquitaine se maintient à la première place des régions françaises pour cet indicateur, devant le Grand-Est (5,1 milliards d'€) et la Normandie (2,2 milliards d'€). France entière, cet excédent avoisine les 3 milliards d'€.

Les produits de l'agriculture, des IAA et de la forêt confortent en 2018 leur première place de contributeur à l'excédent du commerce extérieur de Nouvelle-Aquitaine.

Solde du commerce extérieur de Nouvelle-Aquitaine par branche en 2018 en millions d'€



Sources : Douanes

Des exportations agricoles 2018 portées par les céréales

Après deux années de baisse ininterrompue, les exportations agricoles* renouent avec la croissance en valeur en 2018.

À 2,1 milliards d'€, elles progressent de 5,1 %, retrouvant leur niveau de 2016, mais toujours inférieures à celui de 2015, année de livraisons céréalières exceptionnelles à destination de la Chine.

La Nouvelle-Aquitaine est comme en 2017 la deuxième région française en matière d'exportations agricoles, derrière l'Occitanie, et elle conforte son positionnement de première région pour l'excédent commercial dégagé sur ce segment.

Cet excédent s'établit en Nouvelle-Aquitaine à 1,5 milliard d'€, en progression de 11 % sur un an. La croissance résulte à la fois de la hausse des exportations et du recul des importations en valeur (-6 % sur un an, -11 % par rapport à 2016). En 2018, la Nouvelle-Aquitaine pèse pour 15 % des exportations françaises du segment et 5 % de la valeur nationale des importations.

** Hors viande, lait et boissons, inclus dans les produits agroalimentaires dans la nomenclature des Douanes.*

Progression des céréales

Les exportations de produits agricoles au départ de la Nouvelle-Aquitaine sont fortement dépendantes des productions végétales (85 % du poste) et principalement des campagnes céréalières. Les ventes de céréales, premier poste à l'export de produits agricoles (70 %), qui avaient été réduites en volume consécutivement à la mauvaise récolte de blé à l'été 2016, retrouvent leur niveau précédent en 2018. De plus, elles ont bénéficié d'un renchérissement des prix.

La Charente-Maritime, qui concentre une part importante de l'exportation régionale de blé, pèse pour 37 % des exportations agricoles régionales. Avec 785 millions d'€, les exportations

depuis ce département enregistrent une hausse de 32 % en un an (+193 millions d'€). Cette progression permet au port maritime de La Rochelle d'afficher une hausse de son trafic, les céréales contribuant à 40 % de ce dernier.

À l'opposé, les départements exportateurs d'ex-Aquitaine, plus tournés vers la maïsiculture, pâtissent d'un net repli de leurs exportations agricoles (-93 millions d'€). La mauvaise récolte de la campagne précédente en raison d'une météo capricieuse a pesé, entraînant un recul du trafic global des installations portuaires girondines.

Recul des fruits et légumes

Au sein des autres productions végétales, et pesant pour 14 % des exportations de produits agricoles, le secteur des fruits et légumes ne cesse de se replier. En 2018, la valeur des exportations depuis la région s'établit à 228 millions d'€, contre 271 millions d'€ en 2017 et 293 millions d'€ en 2016.

Côté fruits, la valeur des exportations se rétracte de 8 % sur un an. Les exportations de fruits à coques, pesant pour la moitié du poste, diminuent (-18 %). Les fruits à pépins progressent légèrement (+3 %), la hausse des volumes gommant le recul des prix.

Côté légumes, la baisse est encore plus marquée (-31 %), avec un recul qui affecte la plupart des productions emblématiques de la région. En 2018, la valeur des exportations s'établit à 63 millions d'€, contre 91 millions d'€ l'année précédente et 105 millions d'€ en 2016.

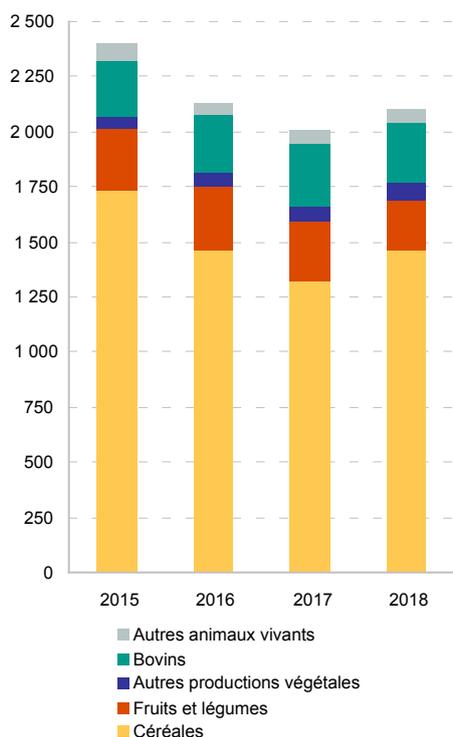
Enfin, concernant le reste des productions végétales, l'année 2018 confirme la forte progression enregistrée depuis 2015 par le secteur des plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques. En hausse de 40 % sur un an, la valeur des exportations dépasse 30 millions d'€, contre 14 millions d'€ trois ans auparavant.

Les exportations agricoles au départ de la Nouvelle-Aquitaine de 2015 à 2018 par département, en millions d'€

	2015	2016	2017	2018	Évolution 2018 / 2017	Part régionale 2018
Charente	15,1	28,7	41,2	24,5	-41%	1%
Charente-Maritime	918,6	698,7	593,2	785,4	32%	37%
Corrèze	106,5	101,7	93,8	85,1	-9%	4%
Creuse	21,4	27,8	28,9	31	7%	1%
Dordogne	87,5	77,5	73,1	71,4	-2%	3%
Gironde	204,5	145,2	153,2	132,6	-13%	6%
Landes	348,3	316,3	268,9	252,5	-6%	12%
Lot-et-Garonne	279,7	316,9	295	273,7	-7%	13%
Pyrénées-Atlantiques	290,3	284,9	317	282,4	-11%	13%
Deux-Sèvres	44,6	38,3	43	35,7	-17%	2%
Vienne	30,5	31,9	32,5	34,1	5%	2%
Haute-Vienne	55,1	65,2	65,4	98,6	51%	5%
Nouvelle-Aquitaine	2 401,9	2 132,8	2 005,2	2 106,9	5%	100%

Source : Douanes

Exportations agricoles au départ de la Nouvelle-Aquitaine, par famille de produits, en millions d'€



Source : Douanes

Bovins et ovins vivants en baisse, hausse pour les granivores

En 2018, la valeur des exportations d'animaux vivants au départ de la Nouvelle-Aquitaine s'élève à 342 millions d'€, en très léger repli (-1 %) par rapport à l'année précédente.

Pesant pour 81 % du secteur, le poste « bovins vivants » recule de 3 %. La disponibilité en brouillards a été réduite par rapport à 2017, et les volumes expédiés ont donc été orientés à la baisse, malgré un marché italien relativement fluide permettant un maintien des cours. L'Italie reste le principal débouché, devant l'Espagne. Les exportations de vaches laitières vivantes reculent de 10 % en valeur.

Les exportations d'ovins et de caprins vivants diminuent elles aussi en 2018, de 6 % en valeur. Le recul affecte les deux principales destinations, là encore l'Italie et l'Espagne.

La grippe aviaire avait lourdement affecté les exportations de volailles vivantes en 2016 et 2017. Sans retrouver leur niveau de 2015, elles repartent à la hausse en 2018 : +5 millions d'€ sur un an. Une nette reprise s'est également fait sentir sur les exportations de porcins vivants. Portée par l'Union européenne et non par les débouchés asiatiques, la valeur progresse de près de 7,5 millions d'€ par rapport à 2017.

Cognac et vins de Bordeaux soutiennent les exportations de produits agroalimentaires

En 2018, la valeur des exportations de produits des industries agroalimentaires, au départ de la Nouvelle-Aquitaine, s'élève à 6,8 milliards d'€, en hausse de 2 % par rapport à 2017.

Deuxième région exportatrice française, derrière Grand-Est (7,3 milliards d'€), mais neuvième région importatrice avec 2,4 milliards d'€, la Nouvelle-Aquitaine se maintient au premier rang des régions françaises concernant l'excédent commercial dégagé sur ces produits, avec 4,4 milliards d'€, devant Grand-Est et Normandie.

Eaux de vie et vins d'appellations, 70 % de la valeur des exportations des IAA

Exporté à près de 98 %, le Cognac contribue largement à l'excédent commercial français des vins et spiritueux. Son essor se poursuit en 2018, avec des expéditions en croissance de 2 % en valeur. Elles atteignent 3,2 milliards d'€ dont 2,4 milliards d'€ au départ de la Nouvelle-Aquitaine.

Les États-Unis confortent leur place de leader en 2018, représentant 40 % du Cognac exporté en valeur, en progression de 2 % sur un an. Sur la même période, les expéditions vers l'Asie gagnent 6 % en valeur. Si la Chine recule (-12 %), Singapour et Hong Kong enregistrent de très bons résultats, respectivement +17 % et +29 %. Sur l'Europe, marché au contexte économique plus difficile, la valeur des expéditions se replie (-7 %). L'Allemagne recule de 10 %, le Royaume-Uni de 5 %.

En 2018, les exportations de vins au départ de la Nouvelle-Aquitaine s'établissent à 2,3 milliards d'€, en progression de 4 % sur un an. Les vins de Bordeaux y contribuent pour 2,2 milliards. Pourtant, comme pour la plupart des appellations françaises, les exportations vers la Chine, première destination, se replient. Elles marquent également le pas vers le second marché que constitue Hong Kong. Mais vers les États-Unis, troisième marché en valeur, les exportations croissent de 25 % en valeur. Sur le continent européen, elles progressent au Royaume-Uni, en Allemagne, en Belgique et en Suisse. Ces évolutions en valeur profitent principalement aux appellations intermédiaires et supérieures. Elles masquent des baisses en volumes à mettre au passif des appellations génériques régionales.

Si, pour les eaux de vie comme pour les vins d'appellation, 2018 affiche donc des résultats positifs, on observe toutefois une dégradation au cours du second semestre, une tendance à confirmer en 2019.

...

Viande, lait et produits de la boulangerie ne cessent de se replier depuis 2012

Hors boissons, la valeur des exportations de produits agroalimentaires s'établit à 2,0 milliards d'€ en 2018, stable par rapport à l'année précédente, masquant des évolutions contrastées.

En baisse depuis 2012 (-65 millions d'€), les exportations de viande et de produits à base de viande semblent se stabiliser. Toutefois, si la viande de volaille progresse (+19 %), celle de boucherie poursuit son recul (-4 % pour 387 millions d'€ en 2018).

Pour les produits laitiers et glaces, la baisse des exportations est ininterrompue depuis près de six ans (-82 millions d'€ sur la période). En particulier, les exportations de lait et de fromages se replient de 5 % en valeur en 2018.

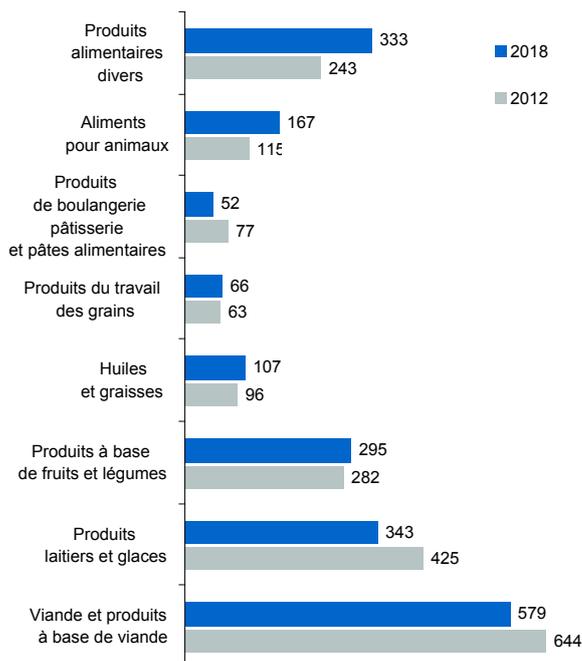
Concernant les produits de boulangerie pâtisserie et pâtes alimentaires, les exportations poursuivent leur dégradation (-25 millions d'€ depuis 2012). En repli de 16 % par rapport à 2017, la baisse affecte aussi bien la biscuiterie et la biscotterie industrielles (-18 %) que les exportations de pains, pâtisseries et viennoiseries fraîches (-14 %).

Les exportations de fruits et légumes transformés reculent de 4 % en 2018, une baisse plus marquée en jus (-12 %) qu'en conserves (-4 %). Mais elles restent proches de celles de 2012.

Les exportations d'aliments pour animaux marquent le pas en 2018, la hausse des produits pour les animaux de compagnie ne compensant pas le recul des aliments pour animaux de ferme. Mais ce fléchissement survient après six années de croissance ininterrompue. Sur la période 2012-2018, la valeur à l'export s'est accrue de 52 millions d'€ (+45 %).

Concernant le poste « produits alimentaires divers », les exportations de cacao, chocolat, et produits de confiserie (127 millions d'€) ou de plats préparés (26 millions d'€), demeurent stables. Sucre et produits diététiques progressent, gommant le recul enregistré

Exportations de produits agroalimentaires au départ de Nouvelle-Aquitaine, en 2012 et 2018, en millions d'€



Source : Douanes

par les autres produits alimentaires (aides à la pâtisserie, petits déjeuners, soupes, arômes, levures ...). Au total, pour ce poste, la croissance modérée en 2018 (+1 %) ne doit pas occulter là encore les gains obtenus au cours des dernières années : +90 millions d'€ entre 2012 et 2018. En 2012, la valeur des exportations de ces produits représentait moins de la moitié de celle des produits laitiers. En 2018, elles font quasiment jeu égal.

Les exportations des produits agroalimentaires au départ de la Nouvelle-Aquitaine de 2015 à 2018 par département, en millions d'€

	2015	2016	2017	2018	Évolution 2018 / 2017	Part régionale 2018
Charente	2 061,9	2 070,4	2 257,0	2 296,4	2%	34%
Charente-Maritime	170,1	155,2	165,5	154,9	-6%	2%
Corrèze	111,9	107,5	107,2	112,2	5%	2%
Creuse	56,8	57,9	59,5	55,2	-7%	1%
Dordogne	138,6	132,4	124,5	108,8	-13%	2%
Gironde	2 240,9	2 226,2	2 507,5	2 666,2	6%	39%
Landes	267,2	275,1	330,9	350,8	6%	5%
Lot-et-Garonne	192,8	202,3	214	217,4	2%	3%
Pyrénées-Atlantiques	312,7	315,1	287,1	282,5	-2%	4%
Deux-Sèvres	361,8	375	404,1	377,9	-6%	6%
Vienne	139,6	137,6	145,5	139,5	-4%	2%
Haute-Vienne	77,3	74,1	70,3	69	-2%	1%
Nouvelle Aquitaine	6 131,6	6 128,7	6 673,0	6 830,6	2%	100%

Source : Douanes

Pâte à papier, papier et carton portent les exportations de la filière forêt-bois

Avec 1,8 milliard d'€, la Nouvelle-Aquitaine demeure en 2018 la deuxième région française, derrière Grand-Est (2,1 milliards d'€) pour la valeur des exportations de produits de la forêt et du bois, devant Auvergne-Rhône-Alpes (948 millions d'€).

Si le segment des produits de la forêt-bois souffre d'un déficit commercial structurel au niveau national, tel n'est pas le cas en Nouvelle-Aquitaine. Elle demeure la première région française pour l'excédent commercial dégagé sur ces produits, avec près de 244 millions d'€ en 2018. Cet excédent commercial se replie toutefois, la croissance des exportations (+3,3 % en valeur) étant plus modérée que celle des importations (+4,5 %).

Pâte à papier, papier carton, près d'un milliard d'€

Après un repli entre 2012 et 2016, les exportations de pâte à papier, de papier et de carton (produits bruts) repartent à la hausse depuis 2017. En 2018, elles frisent le milliard d'€ (986 millions d'€), un niveau jamais atteint au cours des dix dernières années. Avec 784 millions d'€ pour le papier carton et 202 millions d'€ pour la pâte à papier en 2018, la hausse est de 3,7 % sur un an.

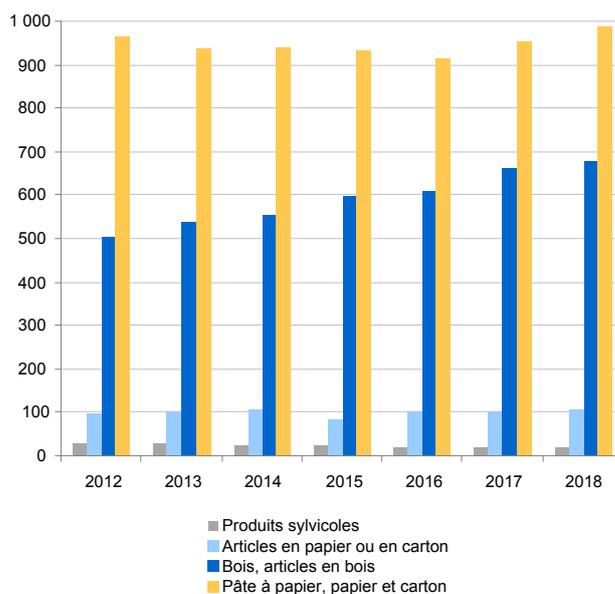
Les articles en papier carton se redressent

107 millions d'€ d'articles et produits en papier ayant fait l'objet d'une transformation ultérieure ont été exportés en 2018, soit une progression de 6 % sur un an. Ondulés et emballages, qui représentent 45 % du poste, repartent à la hausse (+4 %) et retrouvent leurs niveaux de 2016. Les autres articles en papier ou en carton (étiquette...) font un bond de 10 %.

Portés par les panneaux et placages, les produits du bois poursuivent leur croissance

Les exportations de produits du bois et articles en bois poursuivent une croissance continue depuis plus de six ans (+ 172 millions d'€ sur la période). Avec 677 millions d'€ en 2018, la valeur des exportations s'accroît de 2,5 % par rapport à 2017. Panneaux et

Exportations de produits de la filière forêt-bois au départ de la Nouvelle-Aquitaine, en millions d'€



Source : Douanes

placages à base de bois (280 millions d'€) gagnent 8 % à l'export. Les emballages en bois, tonnellerie, caisserie (250 millions d'€) demeurent stables. Seules les exportations de bois sciés et rabotés marquent le pas, reculant de 6 % en valeur sur un an.

Enfin, en 2018, d'un montant plus modeste (20 millions d'€), les exportations de produits sylvicoles (bois bruts) sont en léger retrait (-1 %).

Les exportations des produits de la forêt et du bois au départ de la Nouvelle-Aquitaine de 2015 à 2018 par département, en millions d'€

	2015	2016	2017	2018	Évolution 2018 / 2017	Part régionale 2018
Charente	167,2	172,6	177	189	7%	11%
Charente-Maritime	80	85,1	107,1	110,4	3%	6%
Corrèze	39,1	43,7	51	49,6	-3%	3%
Creuse	2,7	4,1	4	2,1	-46%	0%
Dordogne	302,5	286,4	276,6	300,2	9%	17%
Gironde	321,7	318,9	350,5	354,2	1%	20%
Landes	406	414,8	435,2	450	3%	25%
Lot-et-Garonne	34,3	38,7	41,4	50,4	22%	3%
Pyrénées-Atlantiques	26,6	31,6	36,9	31,4	-15%	2%
Deux-Sèvres	63,1	68,4	64,9	69,4	7%	4%
Vienne	7,6	9,9	10,7	10,4	-3%	1%
Haute-Vienne	164,7	153,2	160,1	154,9	-3%	9%
Nouvelle-Aquitaine	1 615,5	1 627,5	1 715,3	1 772,1	3%	100%

Source : Douanes

États-Unis et Espagne : le quart des exportations de produits agricoles, des IAA et de la forêt

En 2018, sur plus de 200 destinations recensées pour les produits agricoles, agroalimentaires et de la forêt, les quinze premières destinations concentrent à elles seules 80 % de la valeur exportée au départ de la Nouvelle-Aquitaine.

Outre-Atlantique, porté par le secteur des boissons, le marché nord-américain enregistre depuis 2015 des progressions à deux chiffres. Les États-Unis, avec près de 1,5 milliard d'€ en 2018, se positionnent depuis deux ans comme le premier client de la Nouvelle-Aquitaine. En 2018, les exportations de Cognac vers les États-Unis s'élèvent à 1,2 milliard d'€ (+2 % sur un an). Le ralentissement de la progression du Cognac a été compensé par l'accélération de celle des vins de Bordeaux : avec 280 millions d'€, les exportations s'accroissent de 27 % en un an.

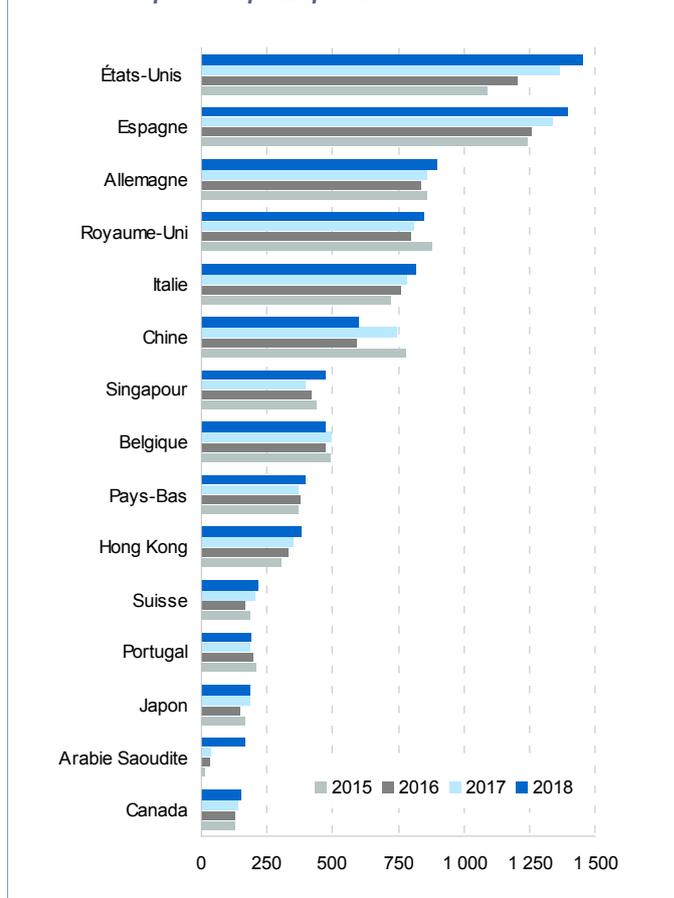
De l'autre côté du Pacifique, les résultats sont plus contrastés. Les exportations vers la Chine reculent en 2018, avec en particulier -13 % en valeur pour le Cognac comme pour les vins de Bordeaux. Vers Hong Kong, la forte progression du Cognac (+29 %) compense le léger repli des exportations de vins de Bordeaux (-2 %). À destination de Singapour, Cognac et vins de Bordeaux progressent de façon identique (+17 %). Enfin, au Japon, à la veille de l'accord économique avec l'Union européenne entraînant la suppression des droits de douanes au 1^{er} février 2019, les exportations 2018 demeurent stables.

51 % des exportations agricoles, agroalimentaires et de la forêt de Nouvelle-Aquitaine se font vers l'Union européenne en 2018, en progression de 4 % par rapport à 2017. Pesant pour le quart de la valeur réalisée au sein de l'Union, l'Espagne demeure la première destination pour nos produits agricoles comme de la forêt, et se positionne au quatrième rang des pays importateurs de produits agroalimentaires. En 2018, avec 1 396 millions d'€, les exportations vers l'Espagne progressent de 4 %, la hausse sur les produits agricoles et de la forêt gommant le recul sur les IAA.

Les exportations vers l'Allemagne repartent à la hausse (+5 %), portées par les produits agroalimentaires et de la forêt. La croissance ininterrompue depuis quatre ans vers l'Italie est soutenue par les produits agricoles (+8 %) qui gommant le recul enregistré sur le secteur de la viande. Le redressement des exportations vers le Royaume-Uni est le fait des vins de Bordeaux, les autres postes agricoles agroalimentaires et de la forêt se repliant.

Enfin, en 2018, apparaissant à la quatorzième place des pays importateurs, l'Arabie Saoudite présente une forte croissance de ses importations de céréales. ■

Évolution des exports en valeur, en millions d'€, pour les quinze premières destinations



Source : Douanes 2015-2016-2017-2018

Source et méthodes

La ventilation par département (puis, par agrégation, par région) est effectuée par les douanes, selon les principes suivants :

À l'exportation, c'est le département d'exportation des marchandises qui est mentionné : il est bien précisé qu'il s'agit du lieu initial à partir duquel les marchandises sont exportées et non pas le département du siège social de l'entreprise qui exporte.

À l'importation : c'est le département de destination réelle des marchandises importées qui doit être indiqué (et non le département du siège social de l'importateur).

► Pour en savoir plus : <http://lekiosque.finances.gouv.fr>

©AGRESTE
2019
Prix : 2,50 €

Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr>
et de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr>

Agreste
la statistique agricole



Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale

LE PASTEL - 22, rue des Pénitents Blancs - C.S. 13916 - 87039 LIMOGES Cedex 1
Tel : 05 55 12 90 00 - Fax : 05 55 12 92 49
Courriel : contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur Régional : Philippe de GUENIN
Directeur de publication : Jean-Jacques SAMZUN
Rédactrice en chef : Catherine LAVAUD
Rédacteur : Jacky BONOTAUX
Composition - Impression : SRISET Nouvelle-Aquitaine
Dépôt légal à parution - ISSN : 2551-1114